Groupement DISI Sud-Est

Réunion informelle avec les Organisations Syndicales, 13 juin 2013

Le Jeudi 13 Juin 2013 à 17h30 se tenait une réunion informelle sur le projet de l'ESI de Montpellier. L'Administration était représentée par Robert Perrier, AGFiP de la DISI Sud-Est, ainsi que par Brigitte Massein-Pelouse, responsable du Pôle Ressources de la DISI.

Au moment où l'Administration affirme vouloir faire des conditions de vie au travail une priorité, il sera intéressant de voir dans quelle mesure elle se donne les moyens d'agir en conséquence.

Projet ESI Montpellier- Calendrier et conduite des travaux :

Le site de la DRFIP à Montmorency accueillera la totalité des services de l'ESI de Montpellier. Un document, fiche de présentation, doit être transmis aux organisations syndicales avant le prochain CHSCT du 2 Juillet 2013, qui donnera un avis. Le CTL discutera du projet. L'Administration doit constituer un groupe de travail sur le sujet pendant l'été. A la rentrée, le projet sera examiné par les instances CHS-CT et CTL.

Bâtiment Montmorency :
Niveau 1 : « Assistance téléphonée » Toscane + AT Trésorerie
RDC : « Assistance de terrain » CID + SIL

FO DGFiP travaillera bien entendu sur les informations collectées auprès des agents, pour étudier leur intégration dans le projet.

Projet ESI Montpellier- La Démarche :

- Décision sur l'enveloppe budgétaire consacrée à Montpellier.
- L'ISST (Mr PAOLONI) et le médecin de prévention (Dr GLEIZOL) sont venus sur le site de Montpellier.
- Maintien de la salle de repos et création d'un local syndical commun avec un ordinateur et un téléphone.

- A minima au **1er étage** : Toscane et AT Trésorerie avant la fin de l'année 2013.
  Objectif théorique annoncé malgré la réduction d'emplois, mais volonté de mettre en place une AT Trésorerie d'une dimension « correcte » :
  - Toscane 24 agents, soit 6 marguerites
  - AT Trésorerie 12 agents, soit 3 marguerites (coté Montmorency)
  Suppression du bureau aveugle et du poste aménagé.
  Sur le plateau, 3 bureaux de superviseur et 1 marguerite en plus, l'emplacement des marguerites n'est pas arrêté.
  Les 2 services auront une identité visuelle différente. Ils seront séparés par une cloison dont le positionnement reste à déterminer. L'administration souhaite une cloison amovible .
  Le traitement acoustique sera réalisé lorsque les agents seront en situation.

- Le **RDC** en 2014 : sous réserve que les travaux puissent se faire sans avoir à effectuer le désamiantage, et donc sans avoir tout à refaire…
  A ce sujet, Robert Perrier a précisé que les mesures d'empoussièrement seront renouvelées à l'automne, malgré la difficulté de la DRFIP34 pour trouver un intervenant technique capable de traiter l'amiante.
  Idée :
  2 bureaux à chaque extrémité, 1 chef de service SIL et 1 chef de service CID, entre 1 grande pièce ou 2 bureaux CID-SIL avec des marguerites qui permettent de rationaliser l'espace…

- Pour les 2 niveaux, les travaux immobiliers seront l'occasion de remplacer le mobilier actuel par un mobilier ergonomique.

<u>Nos remarques et observations sur l'aménagement des bureaux :</u>

- Le **1er étage**
  La création d'une marguerite supplémentaire ne doit pas entraîner la diminution des distances existantes entre celles-ci, d'autant que le plateau recevra plus d'agents.
  Le placement de la cloison amovible entre Toscane et l'AT Trésorerie doit limiter l'exposition au bruit, sans altérer l'éclairage.

- Le **RDC**
  Avec la CGT, FO a attiré l'attention sur le fait que le RDC accueillera plus d'agents sur une surface quasi identique (gain de quelques m², suppression d'un couloir mais pas du coffre).
  L'Administration estime que dans ces bureaux, les agents seront rarement présents en totalité compte tenu de leur mobilité.

Une attention particulière sera portée à la question de l'amiante du rez-de-chaussée, et comme le nécessite toute opération de travaux immobiliers, aux conditions de vie au travail dans ces locaux réaménagés, ainsi qu'aux locaux temporaires utilisés pendant cette période .

Dans un contexte particulièrement difficile, la diminution des moyens de fonctionnement, les suppressions d'emplois, les restructurations permanentes, l'organisation du travail aggravent les conditions de vie des agents et génèrent de plus en plus de souffrance au travail.

FO DGFIP estime que des moyens d'action et de prévention sont nécessaires pour lutter contre la réduction des espaces de travail, la dégradation de l'hygiène des locaux, l'exposition au bruit, l'éclairage et le chauffage défectueux ou insuffisant…

FO DGFIP saura exprimer les attentes et défendre les droits des agents en matière de santé et de sécurité au travail.

Dans les instances de la DGFiP comme dans celles du Ministère, Force Ouvrière saura exprimer les attentes et défendre les droits des agents en matière de santé et de sécurité au travail.

La Délégation Force Ouvrière DGFiP / Fédération des Finances DISI Sud-Est
Eric Laffitte (ESI Montpellier)

EN 2013 AVEC F.O. PRENEZ VOTRE AVENIR EN MAIN